

La clôture dans la conception paysagère

Réflexion sur le renouveau du parc urbain à Paris à la fin du 20^e siècle

Anna KEITEMEIER

Architecture Milieu Paysage ENSAPLV / HESAM / MC
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-la Villette
Ecole Doctorale Abbé Grégoire Cnam
Corinne LUXEMBOURG (directrice de thèse) et Rosa DE MARCO (co-encadrante de thèse)
Cotutelle : Institut de Technologie de Karlsruhe, Faculté d'architecture, Henri BAVA

Résumé. La thèse vise à comprendre de quelle façon la clôture intervient dans les conceptions paysagères contemporaines en zone urbaine dans différentes métropoles européennes. Dans l'article il y a d'abord lieu de questionner de façon générale la place cet élément dans la conception des jardins, parcs urbains et espaces verts. Ensuite, il s'agit de repérer les changements ayant impacté le domaine paysager à Paris dans les années 1970, afin d'étudier le contexte du renouveau du parc urbain, dans lequel le retour de l'élément de la clôture est discerné.

Mots clés : Paris, parc urbain, espace vert, clôture, espace public

Abstract. The thesis aims to understand how the element of enclosure intervenes in contemporary urban landscape designs in different European metropolises. The article first questions the place of this element in the design of gardens, urban parks, and green spaces from a broader perspective. Then it is question of identifying the changes that impacted the landscape architecture field in Paris in the 1970s, in order to study the context of the renewal of the urban park, in which the return of the element of enclosure is discerned.

Keywords : Paris, urban park, green space, enclosure

Introduction

Le projet de thèse aborde le sujet des limites et des discontinuités dans l'espace public contemporain dans différentes métropoles européennes par l'étude des clôtures des jardins publics et parcs urbains. La thèse trouve ses origines dans l'observation *in situ* qu'il y a des conceptions paysagères contemporaines en zone urbaine très différentes dans des métropoles européennes. Partant d'une comparaison franco-allemande, il convient de relever d'importantes différences socioculturelles entre ces deux pays. En d'autres termes la thèse part du constat que généralement, les parcs urbains à Paris sont fermés et soumis à des horaires d'ouverture, tandis que ceux à Berlin restent ouverts jour et nuit. Ce qui distingue les conceptions paysagères, c'est la présence ou l'absence de l'élément de la clôture. L'objectif de la thèse est ainsi de comprendre de quelle façon la clôture intervient dans la conception de jardins publics et parcs urbains contemporains. A ce stade de la recherche cet élément de la clôture sera généralement défini comme élément spatial et matériel jouant un rôle à la fois fonctionnel et symbolique. Alors que le rôle symbolique se réfère à l'enclos comme élément participant dans la définition du projet paysagère, le rôle fonctionnel renvoie à la dimension protectrice de cette barrière. Par ce biais,

il s'agira d'étudier la clôture à l'aune des travaux sur les espaces publics et sur la végétation urbaine, les uns et l'autre considérés comme des *biens communs* (Ostrom, 1990; Besse, 2018, Donadieu, 2012). Que peuvent nous apprendre ces clôtures sur l'accessibilité et le contrôle de ces *biens communs* ?

Cet article s'articule en quatre parties : Premièrement, le cadre du projet de thèse sera présenté, portant le regard sur le phénomène de *l'interstitiel*, étant une caractéristique inhérente à la recherche. Deuxièmement, la place de l'élément de la clôture dans la conception des jardins, parcs urbains et espaces verts sera discutée d'un point de vue élevé. La troisième partie vise à repérer les changements, à savoir écologiques, sociopolitiques, scolaires et sensibles au passé, ayant impacté le domaine paysager à Paris dans les années 1970. La dernière partie discute le contexte du *renouveau du parc urbain* qui émerge dans la sphère intellectuelle et se mette en œuvre dans les concours des nouveaux parcs à Paris.

1. Le cadre de la thèse : L'*interstitiel* comme fil conducteur de la recherche

1.1. L'entre-deux à plusieurs niveaux

La thèse s'expose au phénomène de l'interstitiel à deux niveaux : en termes de structure et de contenu. Se situant structurellement entre la France et l'Allemagne, la thèse aborde en premier lieu de différentes traditions de formation et *disciplines savantes* qui impactent l'approche de la chercheuse. Tandis qu'en Allemagne les études en architecture et paysage appartiennent généralement au domaine des formations en ingénierie, la formation française est plutôt orientée vers les arts et les sciences humaines et sociales. Cette diversité structurelle fait partie du *tacit knowledge*, c'est-à-dire des connaissances tacites de la chercheuse. De plus, cet entre-deux structurel implique un certain multilinguisme. Ce basculement linguistique ouvre de nouvelles pistes de réflexion, car chaque passage d'une langue à l'autre est une aventure de faire passer le sens (Cassin, 2012; Eco, 2007).

S'intéressant à l'interstitiel dans le projet paysager - qui trouve sa manifestation dans l'élément de la clôture - la thèse questionne l'intermédiaire aussi en termes de contenu.

L'interstitiel à ces deux niveaux est donc un fil conducteur de la thèse qui anime sans cesse la recherche.

1.2. Systèmes épistémologiques et approches méthodologiques

Le contexte plus large de la thèse sera aussi le lieu d'une discussion sur des systèmes épistémologiques et des approches méthodologiques dans la recherche architecturale, urbaine et paysagère, à laquelle se joindra une réflexion sur la posture de la chercheuse. Suivant une approche plutôt qualitative qui se comprend comme une pratique médiatrice entre les traditions et disciplines savantes et les langues mobilisées, le *bricolage méthodologique* devient lui-même l'objet de la recherche.

Le terme *bricolage* est repris en référence à Claude Lévi-Strauss. De manière générale le concept du *bricoleur* - qui s'oppose à celui de *l'ingénieur* - décrit le mode de pensée des peuples sauvages, étant caractérisé par une approche improvisée (Lévi-Strauss, 1962 pp. 26-33). Le terme *méthodologie* - au premier sens (grec) renvoie au voyage et aux questions « où aller ? », « que vaut-il la peine de voir ? » (Latour, 2006 p. 29). *Bricolage méthodologique* exprime ainsi le fait que cette recherche émerge d'une façon intuitive, et que la pratique de la recherche se nourrit d'un ensemble hétérogène d'approches.

A ce stade du projet de thèse - 1^e année - la recherche trouve son inspiration surtout dans les approches ethnographiques et dans deux concepts référentiels discutés ces dernières décennies dans le contexte du *material turn* (Bennett, 2010) et appliqués dans les recherches qualitatives contemporaines des sciences humaines et sociales : le concept de la *connaissance située* (Haraway, 1988) et *la théorie de l'acteur-réseau* (Latour, 2006).

Le premier de ces concepts, ayant émergé aux États-Unis dans le contexte féministe des années 1980 (Harding, 1986), suit l'hypothèse selon laquelle seuls les chercheurs qui reconnaissent et comprennent la conditionnalité de leur propre position dans le monde et donc la contestabilité de leurs revendications de connaissances, peuvent engendrer des connaissances d'une plus grande objectivité (Haraway, 1988). Ainsi, dans ce projet de thèse, la chercheuse apparaît en tant que corps situé dans le terrain et admet d'avoir un regard partiel sur la problématique.

La deuxième référence s'est développée autour de Bruno Latour, Michel Callon et John Law. Cette théorie plaide pour *refaire de la sociologie* (Latour, 2006). En accordant aux acteurs humains et non-humains une importance égale dans le monde, cette sociologie rompt avec les théories ayant leur origine dans la *modernité*. En d'autres termes, cette théorie s'intéresse aux relations entre les différents acteurs et aux processus qui en résultent et qui se trouvent toujours en mouvement. Ce concept permet ainsi de comprendre l'architecture et l'environnement bâti dans un sens plus large, d'y inclure les inscriptions culturelles et politiques et de générer des trajectoires transcalaires et interdisciplinaires (Fallan, 2008; Yaneva, 2009; Kärholm, 2014).

1.3. Revue de littérature

L'objet d'étude est en voie de consolidation dans les disciplines universitaires des sciences humaines et sociales et les disciplines voisines (l'histoire et l'histoire de l'art, l'urbanisme et le paysage, la sociologie et la géographie, l'ethnologie et l'anthropologie, l'écologie urbaine etc.), mais demeure néanmoins difficile à définir.

Alors que la littérature des *études des discontinuités* (*border and boundary studies*) est abondante (Nail, 2016; Diener, Hagen 2012 etc.), elle se situe notamment dans la géographie et la plupart des recherches porte sur les frontières (nationales) et quelques-unes seulement sur le phénomène de la limite dans des contextes urbains (Reitel, 2010; Mubi Brighenti et Kärholm, 2019). Les questions touchant à la matérialité de ces éléments sont quasiment absentes (Krämer, 2020). Néanmoins, des recherches fondamentales sur les notions de *la limite* et de *l'intermédiaire* dans l'espace traceront des pistes de réflexion.

Deux thèses (Skopina, 2013; Vincent, 2009) ont été rédigées sur les *parcs parisiens postmodernistes*. Alors que la première étude est ancrée dans la recherche architecturale, la seconde conçoit l'objet d'un point de vue socioculturel. Bien que les deux thèses soient situées dans un contexte international, elles ne créent pas de liens vers des développements paysagers dans d'autres régions ou pays, même si on sait bien que l'âge de la mondialisation est marqué par des réseaux internationaux (concours et équipes concepteurs internationaux etc.) et ces projets paysagers ne peuvent donc être considérés exclusivement en termes d'État-nation (Zimmermann, 2020). L'ouvrage de Mosser et Brunon (2006) traite également les conceptions paysagères à partir des années 1970, mais porte exclusivement sur des exemples français. Ce point – une lacune à combler dans les recherches comparatives de paysage – a été souligné, mais il n'a parfois été compensé que par une courte étude empirique, comparant une vingtaine de projets postmodernistes internationales (Eplényi et Oláh-Christian, 2015). En outre, on constate que les jardins et parcs urbains sont souvent étudiés depuis leur centre, mais non pas depuis leurs marges et limites. Il s'agit avant tout d'ouvrages généraux (illustrés) sur l'histoire des jardins (Turner, 2005; Tate 2001 etc.) qui opérant une approche historique de l'art. Dans le contexte de cette thèse, il convient de mentionner également les récits des *paysagistes concepteurs* contemporains, notamment Gilles Clément et son *jardin planétaire* (Clément, 1997) qui n'est encore pas abordé à partir des marges et limites des jardins et ni non plus situé dans des contextes politiques.

Les recherches sur les clôtures des jardins – soit retenus d'un point de vue ontologique (Mosser et Brunon, 2007), soit basées sur des études de cas historiques (Aben et Witt, 1999; Baker, 2012) – seront discutées au cours de la thèse. Les études traitant les aspects spatiaux et matériels des enclos des parcs urbains parisiens se fondent pour la plupart sur les jardins et parcs historiques, notamment haussmanniens (Bresler, 1986; Heywang, 2013; Santini, 2021). Les recherches sur les clôtures dans le contexte des conceptions paysagères contemporaines restent rares (Landauer 2001). Certains travaux abordent le phénomène de limite et discontinuité dans l'aménagement de l'espace public urbain dans un contexte plus large, c'est-à-dire à la lumière philosophique (Paquot 2011) ou dans le cadre socioculturel et politique (Simpson et al., 2016; Ballif et Rosière, 2009; Landauer 2008; Billard et al., 2005). Ces études tracent certes des itinéraires transnationaux, mais elles demeurent silencieuses sur le champ de la végétation urbaine et le caractère vivant de ces lieux, sujet de plus en plus important désormais.

Au cours des dernières décennies, dans le contexte du *spatial turn* (Soja, 1989), *material turn* (Bennett, 2010) et *Science and Technology Studies* (Callon et Latour, 1991) qui se réfèrent en grande partie sur la pensée foucauldienne (Foucault, 1975), le monde anglophone et germanophone (*German Media Studies*) a connu un intérêt croissant par rapport à la dimension opérative de l'architecture et d'urbanisme (Hagemann, 2007; Schäffner, 2007; Yaneva, 2009). On constate que ces recherches s'intéressent principalement à la dimension technologique des constructions urbaines, mais n'abordent que peu les aménagements paysagers, ayant la particularité vivante.

1.4. Actualité du sujet

L'histoire des jardins et des parcs se confond avec celle des civilisations urbaines : ils reflètent la culture, les savoirs, les utopies et les modes. Il en sera de même dans l'avenir.

Ces espaces de nature en zone urbaine joueront un rôle majeur dans le développement durable des métropoles, étant des pôles essentiels dans la transition climatique. En tant que riches réserves écologiques, les jardins publics et les parcs urbains exercent une influence décisive sur le climat dans les villes denses, à savoir le phénomène des *îlots chauds*. En termes de lieux de vie, les jardins publics et parcs urbains sont des biotopes composés par les acteurs vivants comme la flore et la faune. Dans ce contexte il convient de souligner que ces espaces publics sont des refuges et des animaux sauvages en zone urbaine. C'est donc dans ces aménagements que la *cobabitation urbaine* entre *humains* et *non-humains* (Latour, 2006) se manifeste clairement. La dimension spatiale et matérielle de la clôture (perméabilité etc.) sera ainsi un enjeu majeur dans ce contexte de l'écologie urbaine.

La crise sanitaire du COVID a dévoilé la pertinence socioculturelle des parcs urbains et leur importance pour le bien-être public. Dans cette période on peut même parler d'une nouvelle sensibilisation à ces espaces de nature en zone urbaine. Il est intéressant de noter que les jardins publics et parcs urbains ont été traités de manière différente sur le plan politique du confinement. Tandis que les parcs urbains à Paris étaient fermés pour un certain temps (Biase, Charron, Leray, 2021), ceux à Berlin restaient toujours ouverts. Ces mesures de fermeture ou d'ouverture n'ont été rendues possibles que par la présence ou l'absence de la clôture. Cette observation sera également reprise et discutée au cours du cadre plus large de la thèse.

2. L'élément de la clôture dans la conception paysagère

2.1. Le jardin est un enclos

Le projet trouve ses réflexions de départ dans l'étymologie ainsi que dans les discours philosophiques et l'histoire des conceptions paysagères.

Étymologiquement les termes *jardin* et *parc* dérivent de la pratique consistant à entourer une parcelle de terrain. Le terme de *jardin* trouve ses origines en *garde* (gothique) : enclos et *carto* (indogerm.) : défense. La notion de *parc* est issue de *parricus* (lat.) : enclos (Erp-Houtepen, 1986; Turner, 2005 p. 1; Vernhes, 2015). Selon Augustin Berque, l'enclos est un élément inhérent au jardin, remplissant un rôle à la fois « technique (on enclose les jardins pour les protéger des intrus, animaux ou humains) » et symbolique (Berque, 2011). De plus, la clôture est définie comme élément séparant le jardin du territoire rural ou urbain environnant et « c'est par cet élément que le jardin devient individualisé et autonome » (Mosser, Brunon, 2007 p. 59). Aux termes de Michel Foucault le jardin est la forme la plus originale des *hétérotopies* - c'est-à-dire des *espaces autres*. Cette notion renvoie à un lieu contradictoire qui a le pouvoir de juxtaposer en un seul lieu réel plusieurs lieux qui seraient en eux-mêmes incompatibles. Dans ses réflexions, il fait également référence au « système d'ouverture et de fermeture qui, à la fois, les isole et les rend pénétrables » (Foucault, 1994 p. 760). Paris détient une riche tradition historique de la conception de jardins et parcs. Il convient de souligner le jardin baroque *à la française* qui se caractérise par la domination humaine sur la nature. Ce principe d'imposer un ordre à la nature se manifeste dans la composition géométrique de ces terrains qu'on trouve toujours dans le paysage urbain parisien (Divorne, 1970; Haubl, 1999; Brix, 2001; Prévôt, 2016).

2.2. Le parc urbain

Les *Transformations de Paris* (Haussmann, 1890-1893) sous le Second Empire, dirigées par Georges-Eugène Haussmann, ont changé considérablement la morphologie et l'image de la ville. Par la construction de grandes percées, l'urbanisme servait aussi bien des intentions de contrôle sur la population. Dans ces transformations, la création d'un système moderne d'espaces verts publics en tant qu'éléments dans le tissu urbain a joué un rôle majeur. C'était sous la direction de l'ingénieur Adolphe Alphand qu'un système moderne de squares, de parcs et de bois a été réalisé (Alphand, 1867-1873). Le *jardin à l'anglais* et notamment les *Residential Squares* de Londres y ont servi de référence (Lawrance, 1993). Contrairement aux *Volksparks* (*les parcs du peuple*) délibérément ouverts, qui étaient des projets de parcs urbains de réforme sociale apparaissant à la même époque sur les territoires germanophones, les squares et parcs urbains de Paris étaient soumis à une réglementation et conçus avec des clôtures structurales, faisant partie de l'uniformité du mobilier urbain de la ville moderne (Choay, 1975; Mangin, 1989; Heywang 2013; Santini, 2021 pp. 252-256). La figure 1 illustre ces éléments pour le Bois de Boulogne.

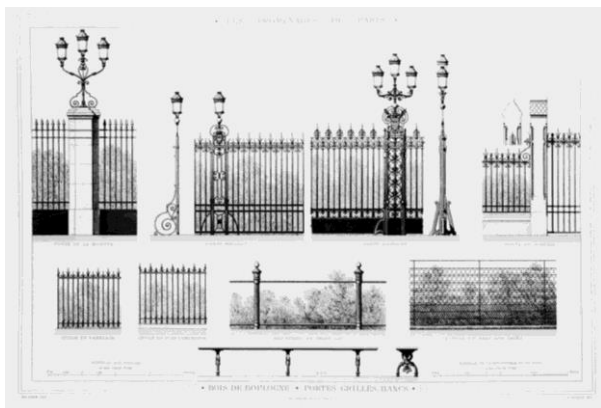


Figure 1.
Hochereau, E.
Bois de Boulogne.
Portes, grilles, bancs, gravure.
In Alphand (1867-1873),
Les Promenades de Paris.
Paris, Rothschild.

2.3. L' « espace vert »

Au tournant du siècle, cependant, les voix contre les anciennes villes, morphologiquement trop denses et souffrant de troubles fonctionnels, se sont multipliées. La période du *mouvement moderne* est connue pour aller de pair avec l'urbanisme fonctionnaliste. La *Charte d'Athènes* (CIAM, Le Corbusier, 1943) est le texte de référence où sont exprimées les conclusions des travaux du *Congrès Internationaux d'Architecture Moderne*. Quatre fonctions pour l'urbanisme moderne y sont proclamées : *habitation, loisirs, travail et circulation*. Dans ce manifeste, les espaces de nature apparaissent sous les termes de *surface libre* ou *surface vert* et sont rangés dans la catégorie de *loisirs*. C'est à travers la notion de *surface* que l'on comprend que ces espaces sont dépourvus de toute identité conceptuelle et de qualité écologique. En effet, il s'agit d'espaces interstitiels à vocation sociale (CIAM, 1944 p.22, points 30-39).

Les structures urbaines rapidement réalisées dans la région parisienne dans les *Trente Glorieuses* – notamment les *Grands ensembles* - sont caractérisées par des immeubles morphologiquement ouverts et des infrastructures placées sur un fond diffus et indéfini, le soi-disant *espace vert* (Cortesi, 2000; da Cunha 2009; Mehdi et al., 2010). À l'époque, cette notion ainsi que l'adjectif substantivé *le vert* prévalait dans le discours public et dans les textes réglementaires (Mehdi et al., 2012). Aujourd'hui, en adoptant une rétrospective sur cette période, il est question d'une crise qualitative et figurative du projet de paysage (Cortesi, 2000 pp. 37-40) et d' « une crise générale du jardin » (Mosser, Brunon, 2006 p. 19).

Cette tendance s'inverse progressivement à partir des années 1970, période communément associée avec le terme du *postmodernisme*. Ces années forment une période de crises et de changements multiples qui ont affecté à différentes échelles l'architecture, le paysage et l'urbanisme en général, mais aussi la pratique et la profession dans ces domaines à Paris.

3. Les développements dans les années 1970

A ce stade de la recherche, trois domaines de *tournants* au cours des années 1970 sont révélés : Le premier est une réorientation écologique, le deuxième une conscience sociopolitique croissante, le troisième la transformation scolaire et la professionnalisation paysagère. Ces développements s'accompagnent en même temps d'un regard changé vers le passé, c'est-à-dire vers les *villes historiques*. Tous ces éléments ont déclenché enfin le renouveau du parc urbain à la fin du 20^e siècle qui se manifeste dans les concours à Paris et sera discuté à la fin de cet article.

3.1. Le tournant écologique

L'expansion économique et l'évolution du mode de vie au lendemain de la Seconde Guerre mondiale se sont déroulées au détriment de l'environnement. C'est ainsi que s'est formée une pensée écologique au début des années 1970. Sur le plan politique, il y a lieu de retenir deux actions politiques majeures ayant marqué un tournant dans la prise en compte publique de l'environnement en France : la mise en place du *programme des 100 mesures pour l'environnement* en 1970 et la création du *ministère de la Protection de la nature et de l'environnement* en 1971 (Charvolin, 2003; Vincent, 2009 p. 52).

À l'échelle globale, un tournant plus marquant a eu lieu avec le choc pétrolier de 1974, marquant la fin des *Trente Glorieuses* et déclenchant une crise économique. Cette récession a de même ralenti la croissance démographique et frappait, par conséquent, aussi le secteur de la construction. De manière générale, cet incident a suscité une prise de conscience au sein de la population globale à l'égard des questions environnementales, notamment la finitude des énergies fossiles.

3.2. Le tournant sociopolitique

Les réalisations surgies de l'urbanisme fonctionnaliste sont de plus en plus critiquées (Jacobs, 1961). Dans les années 1970, les biais sociaux dans ces structures - notamment les enjeux d'inégalité et de sécurité - font l'objet récurrent de recherches dans les sciences sociales. À l'échelle internationale, le travail *L'espace défendable* (Newman, 1972; Jeffrey, 1971), devient une référence cruciale. Dans cet ouvrage Oscar Newman affirme le rôle décisif de la conception architecturale et environnementale en matière de criminalité dans des environnements urbains. Ces travaux font écho dans le discours français, notamment sous la notion de la *prévention situationnelle* (Gosselin 2016).

En France, les critiques concernant la qualité de l'habitat et la ségrégation sociale dans les *Grands Ensembles* augmentent. C'est enfin la *circulaire du 21 mars 1973* (Ministre de l'aménagement du territoire, 1973) qui annonce la fin à la construction de ces structures et constitue ainsi un tournant socio-politique décisif. La critique porte en particulier sur la mauvaise intégration des quartiers nouveaux dans le site urbain et sur la monotonie des structures réalisés. La perte de la mesure humaine dans l'échelle des constructions homogènes fait également l'objet de critique.

En ce qui concerne la ville de Paris, l'année 1977 marque un tournant dans l'administration politique par le rétablissement du statut de maire après plus de 100 ans. Le poste est attribué à Jacques Chirac.

3.3. *Le tournant dans la formation et profession paysagère*

Au lendemain des événements de mai 68, les années 1970 sont caractérisées par des transformations structurelles des parcours académiques. Dans l'ensemble, il y a une scolarisation croissante en France. Ces développements et le déclin des *Grands Ensembles* déclenchent la transformation de l'image professionnelle des paysagistes (Blanchon 1997, 2007) : « Un vieux métier, une profession nouvelle » (Dubost, 1983 p. 432). Ayant ses origines dans la section *paysage* de l'École Horticulture de Versailles, l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles est créée en 1976 et forme dorénavant des *paysagistes*. En considérant le paysage comme reliant des connaissances en architecture et en horticulture, l'on procède à une restructuration de l'enseignement. Ce renouveau didactique se fonde par la suite d'un part sur des critères plus intellectuels et d'autre part sur une organisation d'enseignement autour du *projet*. *La conception en projet*, est considéré comme le domaine le plus noble de la profession (Dubost, 1983). Au cours de ce changements, une nouvelle génération de paysagistes est formée, celle qui entrera à la scène architecturale et paysagère à la fin du XX^e siècle et qui répondra aux concours internationaux de Paris.

3.4. *La nouvelle sensibilisation pour le passé*

La mise en place de *l'Année européenne du patrimoine architectural* en 1975 est considérée comme action majeure ayant mené à un tournant dans la prise en compte publique vis-à-vis le patrimoine bâti (Gondran, 2014). Cette reconnaissance des qualités esthétiques ne se limite pas aux bâtiments individuels, mais touche également des structures et tissus urbains. Par la suite, le domaine de l'urbanisme s'intéresse à la morphologie des *villes européennes* et à l'idée de *l'art urbain* (Lucain 1981). Cette dernière notion dérive des travaux Camillo Sitte et fait ainsi sa réapparition dans le discours (Sitte, 1899). De cette façon l'objectif des urbanistes consiste à redonner une qualité aux espaces urbains, désormais caractérisés par une polyvalence de fonctions et encadrés par des constructions à l'échelle humaine. Les réalisations ont lieu en grande partie sur d'anciens friches industrielles en zone urbaine.

Cette nouvelle sensibilisation pour le passé et le souhait de redonner une qualité aux espaces de nature en ville est également observé pour le domaine paysager. De nombreuses études sur l'état des espaces verts parisiens ont été réalisées dans les années 1970. Toutes révèlent la nécessité d'un passage vers un aménagement qualitatif et polyfonctionnel. L'étude de 1970 (Divorne, 1970) qui se fonde sur une analyse de sites historiques et contemporains, critique la monofonctionnalité (l'exclusion des parties de la société et l'abandon de ces lieux à certains moments de la journée) et l'articulation insuffisante des espaces verts avec le milieu urbain voisin. Dans l'ensemble, l'étude déclare un mauvais état des espaces vert et relève la question si ces lieux soient devenus des « ghettos verts » (Divorne, 1970 pp. 38-39). Une autre enquête (Baillon et al, 1975), qui, quant à elle, se base plutôt sur des entretiens avec le public, révèle que les Parisiens appréciaient une conception plus traditionnelle des parcs (Vincent, 2009 pp. 69-88). Cette sensibilisation pour des conceptions paysagères historiques se reflète dans la suite aussi sur le plan politique. En 1981, la reconnaissance des jardins historiques en tant que *monument vivant* était accordée par la *Déclaration de Florence*. Il convient à souligner le caractère vivant consenti à ces espaces : « le jardin est une composition d'architecture dont le matériau est principalement végétal donc vivant, et comme tel périssable et renouvelable » (ICOMOS, 1982 article 2).

4. Le renouveau du parc urbain

Grosso modo, les années 1970 peuvent être décrites comme une période interstitielle entre l'évolution des modes de vie, les préoccupations écologiques et la prise en conscience de la dimension sociale du bâti, accompagné par l'avènement des loisirs et un regard vers le passé. Ce bas a conduit à un regain de sensibilisation vis-à-vis un aménagement paysagère qualitatif.

Cette nouvelle sensibilisation esthétique en matière de la conception paysagère est aujourd'hui discutée dans le contexte français en lien avec le *retour au jardin*, un terme trouvant son origine dans l'œuvre du philosophe italien Rosario Assunto (Assunto et Brunon, 2003; Mosser et Brunon; 2006, 2007). Son travail intellectuel, rédigé notamment entre les années 1970 et 1980, s'est attaché à penser le jardin et le paysage « selon une unité constante entre la réflexion théorique et la reconstitution historique des problèmes » (Assunto et Brunon, 2003).

Ces réflexions émergent autour du *retour au jardin* conviennent à dessiner un lien à ce que sera défini le *renouveau du parc urbain*. En fait, il s'agit d'une redéfinition spatiale et matérielle du *parc urbain*, se mettant en œuvre dans les concours à Paris, notamment ceux du Parc de la Villette et du Parc André Citroën. Ces concours sont une nouveauté à plusieurs niveaux. D'abord, étant des reconversions des

friches industrielles en zone urbaine, il s'agit des projets qui se placent dans un tissu urbain existant. En outre, ils sont pour la première fois des *projets* dédiés aux architectes et paysagistes, sollicitant la mise en œuvre des compétences acquises dans l'enseignement autour du *projet*. De plus, ces concours appellent à une nouvelle pensée de l'espace public urbain. Enfin, ils attirent des équipes de tout le monde, qui élaborent des propositions très diverses (Barzilay 1984).

D'abord, c'est le concours pour le Parc de la Villette, lancé en 1975. Dans son programme, « Le Parc - Espace ouvert » est au centre de l'aménagement (APUR, 1975 p.19). Le concours appelle à repenser l'espace public et invite les équipes participants – architectes et paysagistes - à s'orienter vers une « fonction plus traditionnelle du parc » (Ibid.), dont p.ex. des cheminements pour la promenade. De plus, le programme souligne l'ouverture du parc : « D'une manière plus générale, l'objectif de réaliser à la Villette un parc pour tous les usagers doit pouvoir aboutir un jour au parc sans grille constamment ouvert » (Ibid.). Comme reconversion d'une ancienne friche industrielle en zone urbaine, le parc devient à nouveau un élément structurant le tissu de la ville. Le parc, finalement réalisé selon la proposition de l'architecte Bernard Tschumi, reprenant de manière critique des thèmes historiques (les folies), ouvre en 1983. Sur le plan d'aménagement, il reste ouvert vers les bords (fig. 2), mais contient à l'intérieur quelques terrains clos, p.ex. le *jardin des bambous*. A cause de son caractère ouvert, le projet de la Villette peut être défini comme un hybride entre la typologie d'*espace vert* et le terrain clos, comme on verra dans le Parc André Citroën dans la suite.

Lors du concours, énoncé dans les années 1970 mais terminé enfin dans 1992 (APUR, 1976; Garcias, 1993) par une équipe contenant des architectes et paysagistes (Gilles Clément, Patrick Berger, Alain Provost, Jean-François Jodry et Jean-Paul Viguier), le soi-disant *retour au jardin* se manifeste tout clair : A part d'une sensibilisation pour la nature, le parc contient les éléments traditionnels du jardin, tels que l'enclos, reprise d'une nouvelle façon (fig. 3). Une grande variété structurelle et matérielle de cet élément de délimitation est réalisée. Allant des haies et des murs aux fossés (haha), ces typologies montrent les perméabilités différentes.

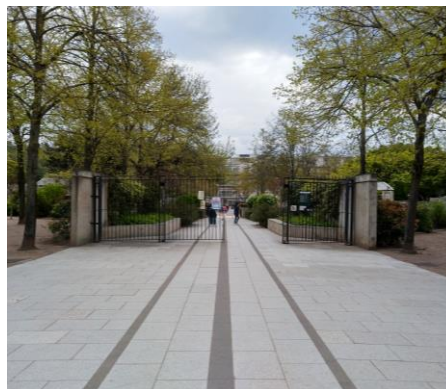


Figure 2. Parc de la Villette, entrée quai de la Marne (Paris, 2018)

Figure 3. Parc André Citroën, entrée rue Leblanc – Rue de la Montagne de la Fage (Paris, 2021)

D'un point de vue rétrospectif, ces projets montrent le passage outre les surfaces quantitatives au profit d'éléments qualitatifs dans la conception paysagère dans une zone urbaine. Une nouvelle sensibilité esthétique et écologique dans les années 1970 révèle ce *renouveau du parc urbain*. Celui est caractérisé par une redéfinition de l'espace (public et urbain) et une reprise des thèmes historiques, telle que le terrain clos. Ainsi, l'élément de la clôture ressurgit d'une manière réinterprétée.

Les conceptions paysagères et leurs articulations avec les alentours reflètent la culture, les savoirs, les utopies et les modes d'une certaine époque. Il en est de même avec les aménagements contemporains et l'élément de la clôture qui y intervient. Dans ce sens, la clôture, ayant des inscriptions culturelles et politiques, apparaît en tant qu'acteur créant des processus en mouvement avec son milieu voisin (Latour, 2006). Son rôle à la fois symbolique et fonctionnel suscite une réflexion sur la perméabilité spatiale et matérielle de ces *monuments vivants*, considérés *biens communs* et ayant une importance croissante sur le plan social et écologique dans l'avenir. Le rôle opérationnel des éléments impliqués dans l'aménagement paysager contemporain soulève également des questions d'accessibilité et de contrôle de ces lieux. Le cadre plus large du projet de thèse sera le lieu d'en discuter.

Bibliographie

- Aben, R.; de Wit, S. (1999), *The enclosed garden. History and development of the hortus conclusus and its reintroduction into the present-day urban landscape*. Rotterdam, 010 Publishers.
- Alphand, A. (1867-1873), *Les promenades de Paris. Histoire, description des embellissements [...]*, Paris, Rothschild. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6276852z.texteImage#>, consulté le 23 août 2021.
- APUR (Atelier parisien d'urbanisme) (1975), *Concours pour l'aménagement du secteur de la Villette*. https://50ans.apur.org/data/b4s3_home/fiche/69/05_concours_amenagement_la_villette_apapu79-2_1dea6.pdf, consulté le 23 août 2021.
- APUR (Atelier parisien d'urbanisme) (1976), *Aménagement des terrains Citroën*. https://50ans.apur.org/data/b4s3_home/fiche/83/04_citroen_amenagement_memoire_conseil_paris_applan97-1_e6c45.pdf, consulté le 23 août 2021.
- Assunto, Rosario (2003), *Retour au jardin. Essais pour une philosophie de la nature, 1976-1987*, Recueil de textes et traduction de l'italien en français par Hervé Brunon. Besançon, Imprimeur.
- Baillon, R., Kitchell, S., Robert, E. (1975), *La Fréquentation des espaces verts parisiens*. Paris, District de la région parisienne and Laboratoire d'économétrie de l'École polytechnique.
- Ballif, F.; Rosière, S. (2009), Le défi des teichopolitiques: Analyser la fermeture contemporaine des territoires, *L'Espace géographique* 38 (3), 193-206. DOI : 10.3917/eg.383.0193.
- Baker, K. (2012), *Captured Landscape. Architecture and the Enclosed Garden*. Londres, New York, Routledge.
- Barzilay, M., Hayward, C.; Lombard-Valentino, L. (1984), *L'invention du parc. Parc de la Villette, 1982-1983*. Paris, Graphite; Établissement public du Parc de la Villette.
- Besse, J.-M. (dir.) (2018), *Paysages en commun, Les Carnets du paysage* (33).
- Biase, A. de, Charron, J.; Leray, S. (2020), Habiter la pandémie. Relation entre habitabilité et accessibilité urbaines à Paris sous la Covid-19. *Contesti. Città, territori, progetti* (2), pp. 77-96. DOI : 10.13128/CONTESTI-12581.
- Bennett, J. (2010), *Vibrant matter. A political ecology of things*. Durham, Duke University Press.
- Berque, A. (2011), Pourquoi les jardins sont-ils clos ? *Mésologiques, Études des milieux*, 5 mai. <https://ecoumene.blogspot.com/2011/05/pourquoi-les-jardins-sont-ils-clos.html>, consulté le 23 août 2021.
- Billard, G.; Chevalier, J.; Madoré, F. (2005), *Ville fermée, ville surveillée. La sécurisation des espaces résidentiels en France et en Amérique du Nord*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Blanchon, B. (1997), *Les Paysagistes en France depuis 1945*. In Picon-Lefebvre (dir.) *Les espaces publics modernes. Situations et propositions*. Paris, Le Moniteur, pp. 191-210.
- Blanchon-Caillet, B. (2007), Pratiques et compétences paysagistes dans les grands ensembles d'habitation, 1945-1975. *Strates* (13). DOI : 10.4000/strates.5723.
- Bresler, H. (1986), *Il faut qu'un jardin soit ouvert ou fermé. Monuments historiques* (142), pp. 17-23.
- Brix, M. (2001), Französische Gärten. In Sarkowicz (dir.): *Die Geschichte der Gärten und Parks*. Francfort sur le Main, Leipzig, Insel, pp. 154-174.
- Callon, M., Latour, B. (1991), *La science telle qu'elle se fait. Anthropologie de la sociologie des sciences de langue anglaise* Paris, La Découverte.
- Cassin, B. (2012), *Plus d'une langue. Le paradigme de la traduction*. Montrouge, Bayard.
- Charvolin, F. (2003), *L'invention de l'environnement en France*. Paris, La Découverte.
- Choay, F. (1975), Haussmann et le système des espaces verts parisiens. *Revue de l'art*, pp. 83-99.
- CIAM, Le Corbusier (1943), *La charte d'Athènes*. Paris, Plon. Manifeste rédigé lors de la quatrième conférence du CIAM (Congrès Internationaux d'Architecture Moderne) en 1933. Forme courte du texte dans : *Techniques et Architecture*, (7), 1944, p. 21-25.
- Clément, G. (1997), *Thomas et le voyageur. Esquisse du jardin planétaire*. Paris, Michel Albin.
- Da Cunha, A. (2009), Introduction : Urbanisme végétal et agriurbanisme. La Ville entre artifice et nature. *Urbia : Urbanisme végétal et agriurbanisme*, (8), pp. 1-20. <https://www.unil.ch/ouvdd/fr/home/menuinst/nos-editions/urbia/numero-8--juin-2009.html>, consulté le 23 août 2021.
- Diener, A.; Hagen, J. (2012), *Borders. A very short introduction*. Oxford, New York, Oxford University Press.
- Divorne, F. (1970), Espaces verts dans Paris. In APUR, *Les espaces verts dans Paris*, Paris Projet 4, pp. 9-39. <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/paris-projet-4-espaces-verts-paris>, consulté le 23 août 2021.
- Donadieu, P. (2012), *Sciences du paysage. Entre théories et pratiques*. Paris, Éditions Tec & Doc.
- Dubost, F. (1983), Les paysagistes et l'invention du paysage, *Sociologie du travail* 25 (4), pp. 432-445. DOI : 10.3406/sotra.1983.1947.
- Eco, U. (2007), *Dire presque la même chose. Expériences de traduction*. Paris, Bernard Grasset.

- Eplényi, A.; Oláh-Christian, B. (2015), Postmodern landscape architecture. Theoretical, compositional characteristics and design elements with the analysis of 25 projects, *Acta Universitatis Sapientiae, Agriculture and Environment* 7 (1), pp. 71-81. DOI : 10.1515/ausae-2015-0006.
- Erp-Houtepen, A. van (1986), The etymological origin of the garden. *The Journal of Garden History* 6 (3), pp. 227-231. DOI : 10.1080/01445170.1986.10405170.
- Foucault, M. (1975), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris, Gallimard.
- Foucault, M. (1994), Des espaces autres. In *Dits et écrits 1954-1988*, vol. IV : 1980-1988, éd. Defert et Ewald, Paris, Gallimard, pp. 752-762. Ce texte, écrit en 1967, n'a été publié qu'en 1984.
- Fallan, K. (2008), Architecture in action. Traveling with actor-network theory in the land of architectural research. *Architectural Theory Review* 13 (1), pp. 80-96. DOI : 10.1080/13264820801918306.
- Garcias, J.-C. (1993), Un lustre après. Le concours Citroën revisité. In APUR, *Espaces publics*, Paris Projet 30/31, pp. 100-118. <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/paris-projet-30-31-espaces-publics#>, consulté le 23 août 2021.
- Gondran, F. (2015), L'année européenne du patrimoine en France. In Falser, Lipp (dir.) *Un avenir pour notre passé : 40e anniversaire de l'Année Européenne du Patrimoine Architectural (1975-2015)*, Berlin, Hendrik Bäbler, pp. 280-290.
- Gosselin, C. (2016), Qu'est-ce que l'urbanisme sécuritaire ? *Note Rapide de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme* (727). <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/quest-ce-que-lurbanisme-securitaire/>, consulté le 23 août 2021.
- Hagemann, A. (2007), Filter, Ventile und Schleusen. Die Architektur der Zugangsregulierung. In Eick, Sambale, Töpfer (dir.) *Kontrollierte Urbanität*. Bielefeld, Transcript, pp. 301-328.
- Haubl, R. (1999), Angst vor der Wildnis. An der Grenze der Zivilisation, *Bayrische Akademie für Naturschutz und Landschaftspflege* (2), pp. 47-56.
- Haraway, D. (1988), Situated Knowledges. The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective. *Feminist Studies* 14 (3), pp. 575-599.
- Harding, S. (1986), *The science question in feminism*. Ithaca, Cornell University Press.
- Haussmann, G.-E. (1890-1893), *Memoirs du Baron Haussmann*. 3 vol. Paris, Victor-Havard. <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb34032054z>, consulté le 23 août 2021.
- Heywang, G. (2013), Le parc Montsouris, un parc haussmannien, *Histoire de l'art* (73).
- ICOMOS (1982), *Jardins historiques. Charte de Florence 1981*. Florence. https://www.icomos.org/charters/gardens_f.pdf, consulté le 23 août 2021
- Jacobs, J. (1961), *The Death and Life of Great American Cities*. New York, Random House.
- Jeffery, C. R. (1971), *Crime prevention through environmental design*. Beverly Hills, Sage.
- Kärholm, M. (2014), Interobjectivity in architectural research and theory. Towards a meta-theory of materiality and the effects of architecture and everyday life. *The Journal of Architecture* 19 (1), pp. 64-80. DOI : 10.1080/13602365.2014.884153.
- Krämer, H. (2020), *Bordermatter. Die Materialität von Grenzen*. Groupe de travail sur la 6^e conférence annuelle de la *Kulturwissenschaftliche Gesellschaft*, Francfort sur l'Oder. <https://www.borderingcultures.org/>, consulté le 23 août 2021.
- Landauer, P. (2001), Les ruses du jardinier. In Texier (dir.) *Les parcs et jardins dans l'urbanisme parisien. XIXe-XXe siècles*. Paris, Action artistique de la ville de Paris, pp. 230-233.
- Landauer, P. (2009), *L'architecte, la ville et la sécurité*. Paris, Presses universitaires de France.
- Latour, B. (2006), *Changer de société. Refaire de la sociologie*. Paris, La Découverte.
- Lawrence, H. (1993), The Greening of the Squares of London. Transformation of Urban Landscapes and Ideals, *Annals of the Association of American Geographers* 83 (1), pp. 90-118.
- Lévi-Strauss, C. (1962), *La pensée sauvage*. Paris, Plon.
- Lucain, P. (1981), Art urbain, urban design ou urbanité ? *Architecture d'aujourd'hui* 217, pp. 2-7.
- Mangin, D. (1989), Le complexe du baron. In Cohen, Fortier (dir.) *Paris, la ville et ses projets*. Paris, Pavillon de l'Arsenal, pp. 28-38.
- Mehdi, L.; Weber, C.; Di Pietro, F.; Selmi, W. (2012), Évolution de la place du végétal dans la ville, de l'espace vert à la trame verte, *Vertigo* 12 (2). DOI : 10.4000/vertigo.12670.
- Ministère de l'aménagement du territoire (1973), *Circulaire du 21 mars 1973. Relative aux formes d'urbanisation dites « grands ensembles » et à la lutte contre la ségrégation sociale par l'habitat*. <https://www.cnle.gouv.fr/dates-cles-de-1894-a-1982.html>, consulté le 23 août 2021.
- Mosser, M., Brunon, H. (2006), *Le jardin contemporain. Renouveau, expériences et enjeux*. Paris, Scala.
- Mosser, M., Brunon, H. (2007), L'enclos comme parcelle et totalité du monde. Pour une approche holistique de l'art des jardins, *Ligeia, dossiers sur l'art*, pp. 59-75.
- Mubi Brighenti, A.; Kärholm, M. (dir.) (2019), *Urban walls. Political and cultural meanings of vertical structures and surfaces*. Londres, New York, Routledge.
- Nail, T. (2016), *Theory of the Border*. Oxford, New York, Oxford University Press.
- Newman, O. (1972), *Defensible Space. Crime prevention through urban design*. New York, Macmillan.

- Ostrom, E. (1990), *Governing the commons. The evolution of institutions for collective action*. Cambridge, New York, Cambridge University Press.
- Paquot, T. (2011), *Un philosophe en ville. Essais*. Gollion, Infolio.
- Prévôt, P. (2016), *Histoire des jardins*. Nürthingen, Eugen Ulmer.
- Reitel, B. (2010), *Villes et Frontières. Un jeu de construction de territoire*. Habilitation à diriger des recherches, soutenue à Université de Paris X - Nanterre, Paris.
- Santini, C. (2021), *Adolphe Alphand et la construction du paysage de Paris*. Paris, Hermann.
- Schäffner, W. (2007), *Architecture of the Openings. Windows, Doors and Switches*. In Krause, Pinkau (dir.) *Architecture and the Media Space*. Dessau, Hochschule Anhalt-Stiftung Bauhaus Dessau.
- Skopina, M. (2013), *Le problème du site et du contexte dans l'architecture contemporain. Le parc de La Villette et le jardin en mouvement du parc André-Citroën à Paris*. Thèse de doctorat, soutenue à Paris Est en cotutelle avec l'Université d'architecture de Nijni-Novgorod (Russie)
- Simpson, D.; Jensen, V.; Rubing, A. (dir.) (2016), *The City between Freedom and Security. Contested Public Spaces in the 21st Century*. Basel, Birkhäuser.
- Sitte, Camillo (1889), *Der Städtebau nach seinen künstlerischen Grundsätzen*. Vienne, Graeser. <https://archive.org/details/diestadtebaunach00sitt/page/n6/mode/1up>, consulté le 23 août 2021.
- Soja, E. W. (1989), *Postmodern geographies. The reassertion of space in critical social theory*. Londres, New-York, Verso.
- Tate, A. (2001), *Great City Parks*. Londres, New York, Taylor & Francis.
- Turner, T. (2005), *Garden History. Philosophy and Design, 2000 BC-2000 AD*. Londres, New York, Routledge.
- Vernhes, J.-V. (2015), Une étymologie pour ὁ κήπος ? *Connaissances helléniques, Billets (141)*. <https://ch.hypotheses.org/1309>, consulté le 23 août 2021.
- Vincent, A. (2009), *Parisian Landscapes. Public Parks and Art Urbain, 1977-1995*. Thèse de doctorat, soutenue à Université d'État de Pennsylvanie, États-Unis. <https://etda.libraries.psu.edu/catalog/10633>, consulté le 23 août 2021.
- Yaneva, A. (2009), Making the Social Hold. Towards an Actor-Network Theory of Design, *Design and Culture* 1 (3), pp. 247–249. DOI : 10.2752/174967809X12556950208826.
- Zimmermann, Bénédicte (2020), Histoire Croisée, *Footprint: Delft architecture theory journal* 14 (26), pp. 7-14. DOI : 10.7480/FOOTPRINT.14.1.4513.

Table de figures

- Figure 1. Hochereau, E., *Bois de Boulogne. Portes, grilles, bancs*, gravure. In Alphand (1867-1873), *Les Promenades de Paris. Histoire, description des embellissements [...]*, Paris, Rothschild, vue 445. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6276852z.texteImage#>, consulté le 23 août 2021.
- Figure 2. Parc de la Villette, entrée quai de la Marne. Photo prise par Anna Keitemeier, Paris 2018.
- Figure 3. Parc André Citroën, entrée rue Leblanc – Rue de la Montagne de la Fage. Photo prise par Anna Keitemeier, Paris 2021.